

SIAEP de VILLIERS VINEUX

COMPTE RENDU REUNION DU 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le 23 mars à 20 heures 00 le Comité du Syndicat intercommunal d'alimentation, en eau potable de VILLIERS VINEUX s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FOURREY

Présents : Mrs BERLOT Vincent, BLANCHARD André, BOUCHERON Daniel, FOURREY Michel, HUGOT Yves, LHOTE Pascal, LORNE Patrick, NAVARRE Jean-Baptiste, PIROELLE Claude, VILLAIN Gilbert.

Absent(s): néant

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Compte rendu de la séance précédente,
- Compte administratif,
- Compte de gestion,
- Affectation du résultat,
- Prévision travaux,
- Divers

Désignation d'un secrétaire

Monsieur BOUCHERON Daniel

Compte rendu de la séance précédente

Les membres du Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Compte administratif 2020

Texte de la délibération N° 2021.001 reçu en Préfecture le 01.04.2021

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mr LHOTE pascal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr FOURREY Michel, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLÉS	INVESTI	SSEMENT	FONCTIO	NNEMENT	ENSE	MBLE
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultat reporté		35 451.84		58 064.45		93 516.29
Résultat affecté						
Opérations exercice	28 024.67	41 366.72	256 386.86	247 894.30	284 411.53	289 261.02
TOTAUX	28 024.67	76 818.56	256 386.86	305 958.75	284 411.53	382 777.31
Résultat de clôture		48 793.89		49 571.89		98 365.78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉ						
RÉSULTATS DÉFINITFS		+ 48 793.89		+49 571.89		+98 365.78

2°/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 29.03.2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion de 2019

Texte de la délibération N° 2020.0002 reçu en Préfecture le 01.04.2021

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mr FOURREY Michel, Vice-président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat

Texte de la délibération N° 2020.0003 reçu en Préfecture le 01.04.2021

Le Comité Syndical constate les résultats suivants pour l'année 2020 :

En investissement

Excédent de l'exercice 2020 : 13 342.05 €

Excédent reporté de 2019 : 35 451.84 €

Soit un excédent d'investissement total : 48 793.89 €

En fonctionnement :

Déficit de l'exercice 2020 : - 8 492.56 €

Excédent reporté de 2019 : 58 064.45 €

Soit un excédent de fonctionnement total de 49 571.89 €

Après avoir délibéré le Comité Syndical

Décide de porter la somme de 48 793.89 € en section d'investissement au compte 001 et de porter la somme de 49 571.89 € en section de fonctionnement au compte 002.

Prévision des travaux

Des devis sont en cours pour les futurs travaux du mandat. Ils seront classés par ordre de priorité et des subventions seront demandés.

Divers

Le compteur pour la commune des Croûtes sera changé dans les quinze jours.

Le changement du Sofrel en liaison avec la commune de Flogny de Chapelle va être changé prochainement, le devis a été signé.

Le tarif de l'eau acheté à Flogny la chapelle pour 2021 est de 0.438 € sans la taxe de prélèvement.

Une lettre a été envoyée à la communauté de Chablis en vue d'établir une participation financière concernant la transmission des index de la commune de Carisey pour votre facturation assainissement. La réponse est la suivante : « conformément à l'article R.2224-19-7 du CGCT relatif aux redevances d'assainissement, en cas de recouvrement séparé des redevances d'eau et d'assainissement collectif, l'exploitant du réseau de distribution d'eau est tenu de communiquer aux services d'assainissement les éléments nécessaires au calcul des redevances dues par leurs usagers ».

Séance levée à 21 H 45

Le Président

Michel FOURREY

